



Déclaration du Gouvernement de la République de Guinée-Bissau

Artur da Silva, Ministre de l'Éducation nationale, de la Culture, de la Science, de la Jeunesse et des Sports

La Guinée-Bissau est un État fragile qui sort d'une période difficile et, à ce titre, le secteur de l'éducation joue un rôle essentiel sur la voie de la stabilité et des améliorations durables.

Les progrès déjà accomplis et les perspectives du secteur de l'éducation de la Guinée-Bissau

Au cours des dernières années, le pays a accompli d'importants progrès en matière d'éducation :

- **Le nombre d'inscriptions dans le primaire** a augmenté de 91 % entre 1999/2000 et 2009/2010, les inscriptions de filles enregistrant une hausse de plus de 100 %.
- Un **cadre stratégique** a été élaboré et adopté, notamment la Lettre de politique sectorielle de l'éducation en 2009, le Plan pour le secteur de l'éducation sur trois ans (2011/2012-2013/2014, ESP 2011/12-2013/14) en 2010 et la Loi sur le système éducatif en 2011.
- La **participation du gouvernement** au secteur éducatif a augmenté, passant de 9 % en 2006 à 13 % en 2010, et devrait atteindre les 15 % d'ici 2014/2015.
- Une **coordination sectorielle solide** a été mise en place. Elle est présidée et supervisée par le ministère de l'Éducation, UNICEF et la Banque mondiale, avec la participation d'interlocuteurs multilatéraux et bilatéraux ainsi que d'organisations de la société civile actives dans le domaine de l'éducation.

- **Une demande de 12 millions de dollars EU** a été déposée auprès du Fonds du Partenariat mondial pour l'éducation afin de donner un coup de fouet au plan prévu pour le secteur et faire face au contexte de fragilité et au nombre limité de donateurs dans le pays.
- Des mesures ont été prises pour résoudre **le problème des salaires des enseignants** en améliorant le système de gestion en matière de recrutement, de qualification, d'affectation et de profil de carrière des enseignants.
- **Les capacités du ministère de l'Éducation** ont été renforcées grâce à l'amélioration de la gestion fiduciaire, au système d'information de gestion pour l'éducation et au recrutement de 60 jeunes professionnels (par le biais du Fonds du Partenariat mondial pour l'éducation et du ministère des Finances).
- Des mesures ont été adoptées pour améliorer **la qualité de l'éducation**, en procédant à une révision des programmes, en renforçant la formation des enseignants et en mettant en place des examens nationaux et une évaluation de l'acquisition des connaissances.

Le Gouvernement de la Guinée-Bissau demande un appui en faveur du pays ainsi qu'une assistance technique et financière dans le secteur de l'éducation, en particulier l'éducation de base, le développement du jeune enfant et l'amélioration de l'éducation des filles et des enfants non scolarisés.

Merci beaucoup.